



Dans le cadre d'une offre en matière de conseils paysagers, le présent dossier fut conçu par le GAL à la demande de la commune de Saint-Gérard. Son objectif est de tracer brièvement des pistes de réflexion pour l'aménagement du domaine de l'Abbaye de Brogne en regard avec le passé historique de celle-ci et le contexte culturel et économique qu'elle souhaite développer.

En effet, l'ensemble abbatial, propriété de la commune et classé ensemble architectural, comprend déjà des bâtiments anciens au patrimoine fort, un restaurant, une brasserie, quelques chambres d'hôtel, un musée du vin belge, un vignoble, un vaste terrain pâturé avec des vestiges de verger, et des logements. Les agences BEP et QUIDAM ont déjà fourni des recherches sur l'identité visuelle de l'abbaye et le regroupement de toutes ses fonctions (horeca, réceptions, centre culturel...) pour en faire un point de départ des activités touristiques de la région.

Le projet est aussi à inscrire en synergie avec le GAL et avec d'autres outils complémentaires, comme le futur PCDN ou le plan Maya, dans une démarche de sensibilisation du public à la nature.

Pour l'aménagement du terrain, il est demandé d'intégrer au minimum une terrasse en lien avec la brasserie et le restaurant, une plaine de jeux, une zone humide, un jardin d'agrément, un parking pouvant accueillir les visiteurs réguliers et ceux des réceptions (jusqu'à 200 places occasionnelles) et d'établir des connexions pédestres pour relier l'abbaye au réseau des chemins vicinaux.



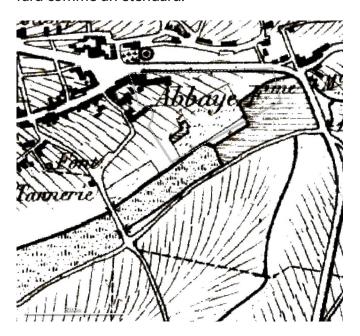
Construite au X° siècle et maintes fois agrandie, détruite et restaurée, l'abbaye d'aujourd'hui compte une partie seulement des infrastructures d'antan. Le bâtiment principal surplombe majestueusement un flanc de vallée où l'on remarque de nombreux murs vestigiaux, talus et fossés. Un aperçu de cartes anciennes nous informe de certains éléments de son passé.



Carte de Ferraris (1777)

Juste avant la révolution française, on remarque un tracé des rues sinueux, des chemins vicinaux importants et un ruisseau tous deux bordés d'alignements d'arbres. Une zone humide, vivier en fond de vallée, en partie dans le domaine actuel de l'abbaye; un habitat moins dense avec de nombreux vergers et potagers, y compris dans le domaine actuel de l'abbaye. La vue est globalement dégagée tant depuis l'abbaye surplombante que de loin sur sa silhouette facile à identifier. Véritable

landmark, elle porte alors l'identité de Saint Gérard comme un étendard.



Carte de Vandermaelen (1850)

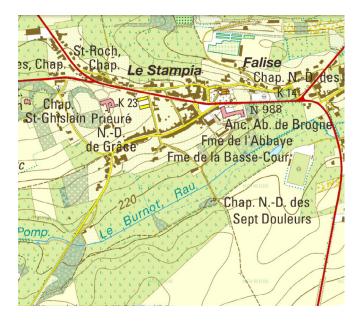
La Révolution Française marque une destruction partielle de l'abbaye, et un nouveau tracé de rue, plus rectiligne, qui traverse une partie des anciens bâtiments. L'étang se réduit progressivement en laissant place à une zone humide. Les activités de l'abbaye sont progressivement abandonnées, les potagers deviennent pâtures.



Orthophotoplan (2010)

Aujourd'hui, le plus gros de l'ensemble abbatial voit ses activités en déclin (feuillus et résineux bouchent progressivement le terrain et cachent le domaine, qui n'a plus de visibilité, tant depuis la

vallée où les arbres le masquent, que depuis la rue du Stampia (recul insuffisant)). L'abbaye, à travers ses changements de propriétaires et la volonté de valorisation de ce patrimoine, a aussi acquis de nouvelles fonctions : le vignoble et le musée du vin, par exemple, à proximité de l'abbaye.



Carte ©IGN

L'étude de carte d'état-major renseigne sur la position sur une crête qu'occupe l'abbaye, ainsi que sur la toponymie.



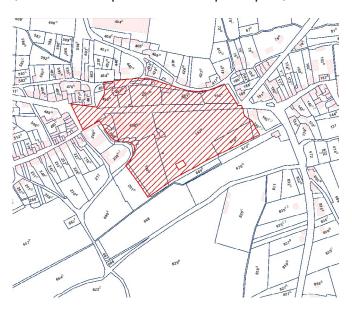
Aléas d'inondation (portail cartographique de Wallonie)

Le fond de vallée comporte quand même un aléa d'inondation moyen à ne pas sous-estimer (orange). En cause probable : la transformation de la zone humide en pâture.



Plan de secteur (sans zone agricole)

Le plan de secteur précise que l'abbaye est en zone de services publics et équipements communautaires (bleu), en partie surlignée (hachures) d'un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique, et cernée de zones d'habitat à caractère rural (blanc strié de rouge) et de zones agricoles (effacées ici au profit de l'orthophotoplan).



Plan cadastral

La zone hachurée rouge est classée ensemble architectural remarquable, l'article 127 du CWA-TUPE s'y applique. Les bénéfices consistent en des primes à la rénovation, les contraintes imposent la conservation et mise en valeur du site. A noter que cela ne signifie pas que le site doit être immuable, mais que tout aménagement doit valoriser le patrimoine en place en accord avec le contexte.



Terrasse supérieure, en face de la façade principale : à conserver en jardin régulier.



Parcelle entourée de murets, du côté de la ferme, tant à l'écart que liée à son environnement visuel. L'idéal pour un potager collectif.



Terrasse intermédiaire : noeud central, et terrasse de la brasserie.



Terrasse intermédiaire : limiter les voitures à un accès de service, soigner la vue sur le paysage.



Ancien verger pâturé, à restaurer, et à valoriser par un sentier de promenade.



Vue sur le paysage environnant, notamment vers la tannerie, à retrouver par la coupe des épicéas.



Depuis le fond de vallée, l'emblème de la ville qu'est l'abbaye est devenu invisible. Chemin vicinal à recréer pour pouvoir atteindre l'abbaye en ligne droite.



Terrasse inférieure du musée du vin à aménager. Bâtiment de droite à supprimer.



Fond du terrain, le sequoia, la source, les rejets qui colonisent progressivement les talus. En faire un jardin d'agrément, plus ouvert.

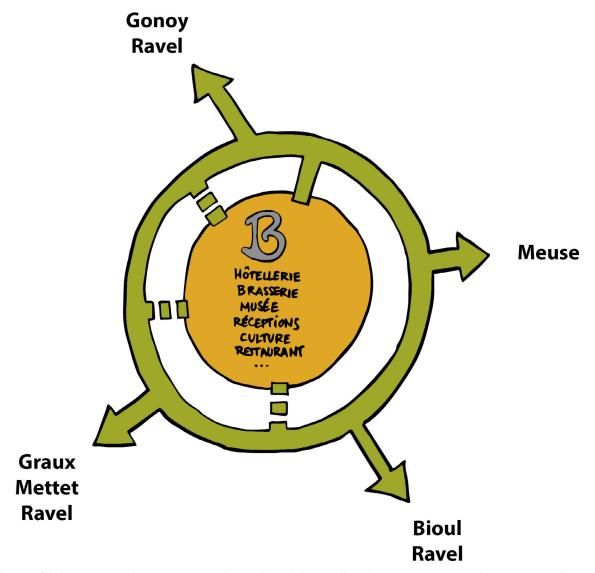


Schéma descriptif de l'organisation de Brogne en noeud central (ocre) d'un maillage (vert pour connexions douces, en pointillé pour pédestre uniquement) et des différentes entrées dans le site.

Les objectifs du projet sont donc :

- Redonner une visibilité à l'abbaye (tant les ouvertures visuelles sur site et le recul nécessaire à l'identification de l'abbaye, que sa notoriété au niveau local).
- Organiser les fonctions présentes et futures de l'abbaye en tenant compte des interactions possibles des différents pôles (horeca, jardin, etc.), leur connexion et la restriction pour l'accès à certaines parties du terrain (parties publiques, parties privées, fermeture horaire,...)
- Perfectionnement de la synergie de l'ensemble des fonctions de l'abbaye de Brogne pour en faire un pôle central et attractif à Saint-Gérard et dans la région de Mettet.
- Connexion de ce pôle à l'ensemble de la ré-

- gion par un réseau multimodal efficace : GR, chemins vicinaux, réseau cyclable : ravel et réseau points-noeuds «1000 bornes à vélo».
- Laisser une part belle à la biodiversité : zones humides, fauchages tardifs, réseau de haies, de plantes mellifères...
- Restituer des traces du passé et opter pour un aménagement qui tienne compte du patrimoine de l'abbaye. On peut envisager de restaurer certains éléments d'un état avant la Révolution Française (zone humide, potagers et vergers, connexions pédestres...). Cependant, une restauration ne signifie pas une reconstitution exacte d'un état historique figé (comme précisé dans le guide du propriétaire de monument de la DG04), il s'agit de tenir compte des besoins actuels, pour valoriser au mieux le

patrimoine en place et suggérer ce qui a disparu. On peut donc imaginer, à la place, un potager collectif, une plaine de jeux, une gestion écologique du terrain, certaines fonctions didactiques telles que l'accueil de classes vertes (qui rencontrent un cadre et une infrastructure idéaux).

Les aménagements seraient donc les suivants :

Accès

- Soigner l'espace entre la Place de Brogne et la salle des fêtes pour la sécurité des cyclistes.
- Dégager l'espace devant la façade Nord de l'abbaye pour l'identit visuelle du site.
- Aménagement d'un espace de parking : revêtement résistant pour une cinquantaine de places d'usage quotidien dont places privatives pour les résidents de l'aumônerie, revêtement plus perméable pour 150 places d'usage occasionnel (réceptions, évènements,...) (allées en alvéolé ou autre et places en gazon tondu). Parking paysager et planté. L'allée d'arbres sera à supprimer en grande partie. Ce grand espace dégagé peut en lui-même aussi accueillir des évènements, marchés, etc.
- Réhabilitation d'un chemin vicinal pour l'accès Sud de l'Abbaye: rampe côté ferme, passage si possible par la parcelle de chemin au Sud de la ferme, pour rejoindre la rue de la Tannerie côté tannerie. Sinon, ouverture d'un chemin par-dessus le Burnot, entre deux parcelles de champs jusqu'à la rue de la Tannerie côté terrain de football.
- Fermeture de la terrasse intermédiaire aux voitures (sauf véhicules de service ou d'urgence) par des plots. Parking vélo entre les plots et la terrasse.

Infrastructures

- Suppression du bâtiment attenant à l'aumônerie.
- Restauration de la terrasse Sud supérieure en jardin régulier d'agrément.
- Ouverture d'un accès de service souterrain entre les cuisines de l'abbaye et la terrasse intermédiaire.
- Améagement d'une terrasse minérale sur la terrasse intermédiaire, pour la brasserie, les

- réceptions, le restaurant, la vue et le passage.
- Création d'un jardin potager collectif à la médiévale, avec production de simples, condimentaires, légumes anciens... A développer avec un projet de quartier, les résidents de l'aumônerie, ou en lien avec le restaurant?
- Création d'une zone de jeux pour les enfants en bas âge (sous surveillance parentale), profitant au public.

Paysage

- Aménagement des niveaux autour de la terrasse du musée du vin par des talus, moins chers et plus discrets que des murs de soutènement.
- Éclaircissement des talus autour de la source (jeunes arbres fermant la vue).
- Suppression des épicéas fermant le bord Sud-Est du terrain.
- Ouverture de percées paysagères en couloirs perpendiculaires au Burnot et éclaircissement des arbres en fond de vallée, pour ouvrir des vues face à l'abbaye, tout en incitant à la découverte, à la manière du jardin à l'anglaise.
- Haies basses structurant l'espace autour de la rue de Stampia, du parking, du verger: placés au sommet d'un talus, ces haies permettent la vue par-dessus elle, sauf sur les voitures situées juste en contre-haut du talus pour un observateur qui se trouve en bas du talus.

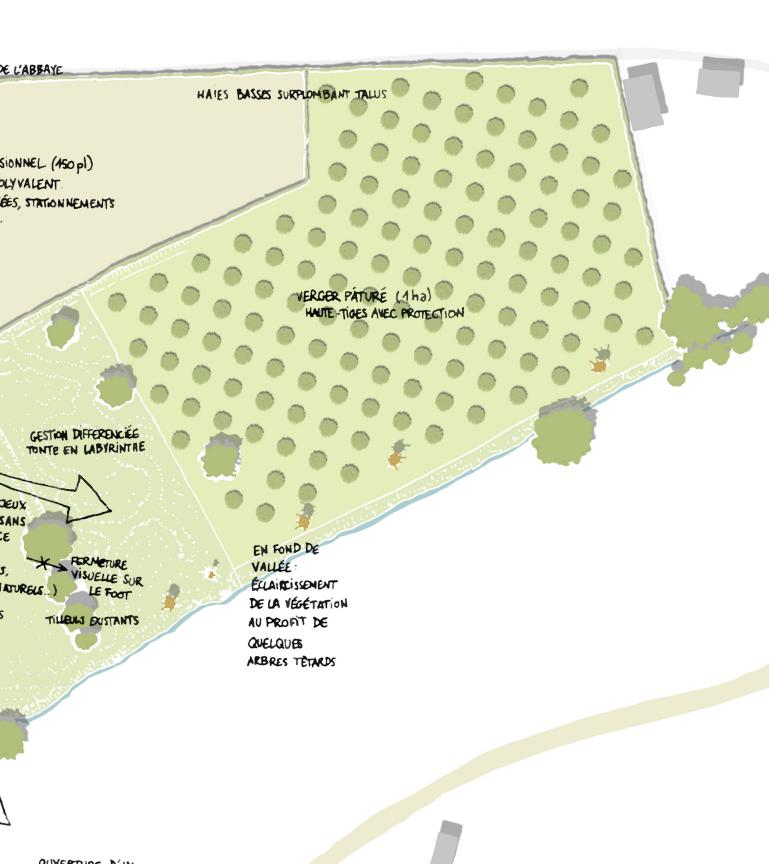
Biodiversité

- Reconstitution de l'ancienne zone humide en contrebas de la source.
- Création d'un verger pâturé d'un hectare (production à mettre en lien avec un projet, une presse à pommes dans l'abbaye,...?)
- Plantation de quelques arbres têtards à proximité du Burnot.
- Entretien de l'espace restant en gestion différenciée (pré fleuri, promenades didactiques en tonte rase, fauchages tardifs ou pâtures occasionnelles...) pouvant servir à des promenades, activités didactiques, éducation à l'environnement,...
- Connexion de ce pôle à l'ensemble de la région par un réseau multimodal efficace : GR, chemins vicinaux, réseau cyclable : ravel et réseau points-noeuds «1000 bornes à vélo».









OUVERTURE D'UN
ACCÈS ENTRE DEUX
PARCELLES ET PARDESSUS LE BURNOT
(SI CONNEXION
TANNERIE IMPOSSIBLE)

12. Conclusion

En conclusion, l'avenir de l'abbaye de Brogne se joue avec la bonne maîtrise de son immageabilité, qu'une restauration efficace en lien avec le contexte aura tôt fait d'améliorer, et par sa transformation en pôle socioculturel actif et polyvalent pour la région.







